

# SPIRALES ANTI-MOUSTIQUES

SPIRALES INSECTICIDES ANTI-MOUSTIQUES  
UTILISATION EXCLUSIVE À L'EXTÉRIEUR

## Composition

**Pralléthrine** (N°CAS 23031-36-9) 0,04% m/m

## Caractéristiques

**Apparence** insecticide solide sous forme de spirales  
**Couleur** spirales vertes  
**Odeur** spirales parfumées à la citronnelle

## Action

Les spirales sont indiquées pour repousser les moustiques en extérieur. À appliquer sur terrasses, balcons, salons de jardins, campements, zones de pique-nique, rebords des fenêtres...

## Mode et dose d'emploi

1 spirale par zone à protéger.  
Les spirales agissent dès qu'on les allume et peuvent assurer jusqu'à 8 heures de protection.

Séparer deux spirales en prenant le centre de l'une entre le pouce et l'index et en secouant légèrement pour faire tomber l'autre dans la main. Relever la languette du support métallique et en introduire la pointe au centre d'une spirale. Allumer l'extrémité de la spirale et souffler pour éteindre la flamme. La spirale va se consumer en dégageant une fumée blanche parfumée à la citronnelle.

Retraiter en cas de nouvelles infestations

## Référence et conditionnement

**Réf. I1045** : Boîte de 12 spirales

## Précautions d'emploi

**TP18** - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr)  
Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Ne pas utiliser en intérieur.  
Le port de gants est recommandé.  
Se laver les mains après manipulation.  
Ne pas réutiliser l'emballage.

**Éloignez les chats des surfaces traitées.** Ce produit biocide contient une substance pyréthriinoïde qui peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats. Si les animaux sont exposés, consulter un vétérinaire.

## Élimination

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Éliminer le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation locale en vigueur (Grand public : en déchetterie – Professionnels via une filière de collecte des produits dangereux).